BUDGET EUROPEEN POST-2020

Le 23 février, les chefs d'Etats et de gouvernements européens vont ouvrir les discussions sur les futures orientations du budget européen pour 2021-2027. Le budget européen est la structure financière de l'ensemble des politiques européennes, tels que la Politique Agricole Commune, les programmes de protection de l'environnement, les investissements dans les infrastructures de transport ou le développement des territoires.

Dans le contexte du Brexit et de la défiance vis-à-vis de l'Union européenne, le débat sur le futur budget européen sera un élément cardinal de la nécessaire refondation de l'Europe, également souhaitée par le Président de la République. De ce fait et au vu de l'enjeu pour les 500 millions de citoyens européens, le futur budget doit aboutir à une vision de long-terme pour l'Europe, inscrivant en son cœur la mise en œuvre de l'accord de Paris sur climat, la convention sur la diversité biologique (CDB) et l'atteinte des objectifs de développement durable (ODD).

Le budget européen actuel, s'élevant à un peu moins de 1 000 milliards d'euros pour 2014 – 2020, a malheureusement échoué à donner corps à un projet politique lisible, respectueux des engagements environnementaux et climatiques européens : il finance largement les énergies fossiles[1], en particulier les infrastructures d'importation de gaz, et investit plus, par le biais de la politique de cohésion, dans la construction d'autoroutes ou l'expansion d'aéroports que dans le développement de la mobilité douce dans les centres urbain[2]. Ces investissements maintiennent l'Europe dans un *statu quo* dangereux pour le climat, la biodiversité et l'environnement et plus généralement pour la santé des Européens et le développement socio-économique du continent.

Le budget européen devrait, au contraire, être un levier pour enclencher la transition écologique nécessaire au respect de l'accord de Paris sur le climat. Les besoins de financements sont importants : rien qu'en France, il manque entre 20 à 40 milliards d'euros chaque année pour atteindre les objectifs de la Stratégie Nationale Bas Carbone et de la Programmation pluriannuelle de l'énergie actuelles[3]. Le Réseau Action Climat estime que, de par son poids dans les investissements en Europe et sa capacité d'entraînement, le budget européen post-2020 doit être un **pacte fondateur pour réorienter les flux financiers**, privés comme publics, vers l'atteinte de la neutralité carbone en Europe d'ici à 2050.

La France est un contributeur important au budget européen. Il est donc essentiel qu'elle veille à ce que l'utilisation de l'argent du contribuable ait une plus-value européenne. La transition écologique et climatique étant un défi commun des Européens, le budget doit être réorienté à cet effet. Le Réseau Action Climat recommande l'inclusion de 3 principes fondamentaux au futur budget européen afin de construire une « Europe qui protège » face aux défis climatiques et environnementaux :

- **Adopter un budget 100% compatible** avec l'accord de Paris, les objectifs de développement durable (ODD) et la convention sur la diversité biologique (CDB) ;
- **Dédier au moins 50% de l'enveloppe budgétaire aux investissements verts,** soit au moins 40% du budget à l'action climatique et au moins 10% du budget à la biodiversité ;
- **Lier l'obtention des financements européens aux engagements climatiques et énergétiques des Etats** pour catalyser la transition écologique ;

---

[1] Phase-out 2020 : monitoring Europe's fossil fuel subsidies, Overseas Development Institute (ODI) & Climate Action Network Europe, 2017 https://www.odi.org/sites/odi.org.uk/files/resource-documents/11762.pdf

[2] Évaluation de la politique de Cohésion par la Commission européenne : http://ec.europa.eu/regional_policy/cs/policy/evaluations/data-for-research/

[3] Panorama des financements climat en France, Edition 2017, Institute for Climate Economics (I4CE), 2017 : https://www.i4ce.org/download/panorama-des-financements-climat-edition-2017/

1. UN BUDGET 100% COMPATIBLE AVEC L'ACCORD DE PARIS, LA CONVENTION SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE ET LES OBJECTIFS DU DEVELOPPEMENT DURABLE

En ratifiant l'accord de Paris, l'Union européenne s'est engagée à réduire drastiquement ses émissions de gaz à effet de serre dans l'optique d'atteindre la neutralité carbone, et à réorienter les flux financiers vers un développement résilient et bas carbone (en lien avec l'article 2 et 3 de l'accord de Paris). Le budget européen doit contribuer à ces deux engagements et être ainsi 100% compatible avec la trajectoire de l'accord de Paris, mais aussi avec la convention sur la diversité biologique (CDB) et les objectifs de développement durable (ODD).

Pour cela, le Réseau Action Climat propose la mise en place d'une **règle d'or climatique et environnementale** qui aura pour but de garantir que les investissements soutenus par le budget européen n'aient pas d'impacts négatifs sur l'environnement et le climat. Cela implique de scanner *ex-ante* chaque ligne budgétaire européenne pour en exclure tous les programmes et projets incompatibles avec l'accord de Paris et la préservation de l'environnement. Chaque euro devra ainsi être réorienté sur de nouvelles lignes budgétaires compatibles. Une évaluation *ex-post* devra également être menée pour s'assurer que l'utilisation de l'argent public respecte cette règle.

Concrètement, le futur budget européen doit bannir dès 2020 l'utilisation de l'argent public dans le financement direct ou indirect des énergies fossiles. Tous les investissements dans la construction de nouvelles interconnexions de gaz fossile ou dans la modernisation de centrales à charbon doivent donc être stoppés, car ils ne feraient que maintenir notre dépendance aux énergies fossiles et continueraient à endommager de manière irréversible l'environnement et le climat.

De la même manière, la règle d'or climatique et environnementale doit mettre fin au soutien par le budget européen de la construction et l'extension d'autoroutes et d'aéroports par exemple, ou encore au versement d'aides de la Politique Agricole Commune (PAC) vers des pratiques agricoles fortement émettrices de gaz à effet de serre et nocives pour les sols, l'eau et la biodiversité (en les réorientant vers des pratiques agro-écologiques et davantage rémunératrices pour les agriculteurs).

Plus largement, le Réseau Action Climat est favorable à la **conditionnalité environnementale et climatique des fonds européens**. Un Etat qui ne respecterait pas l'acquis communautaire en la matière, pourrait voir les fonds européens lui étant attribués, réduits ou suspendus.

2. L'ACTION CLIMATIQUE ET ENVIRONNEMENTALE, CLEF DE VOUTE DE LA PLUS-VALUE EUROPEENNE

Dédier une enveloppe budgétaire significative au climat est un levier puissant pour attirer des investissements publics et privés là où ils sont nécessaires et ainsi accélérer la transition écologique dans l'ensemble des secteurs de notre société.

C'est l'objectif de l'action climatique qui, dans la période budgétaire actuelle, devrait représenter 20% du budget européen et devrait soutenir les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre tout comme les efforts d'adaptation dans tous les secteurs d'activité couverts par le budget européen.

Alors que l'action climatique est reconnue comme un outil central dans la transition écologique de nos sociétés[4], sa mise en œuvre par la Commission européenne pour la période actuelle a été fortement critiquée par la Cour des Comptes européenne[5].

Le Réseau Action Climat préconise donc de repenser et d'amplifier cet instrument budgétaire afin de réellement faire face aux besoins de financements de la transition écologique et d'entraîner tous les acteurs économiques et institutionnels dans cette direction.

L'enveloppe doit être considérablement augmentée pour engager de réelles transformations tous secteurs confondus. **Au moins 40% du budget européen doit donc être dédié à l'action climatique**, tout en contribuant à la préservation de la biodiversité. A cet objectif, doit être rajouté un **fléchage supplémentaire en faveur de la biodiversité**, pour **qu'au moins 50% du budget de l'Union européenne soient des investissements verts** contribuant à la préservation du climat et de l'environnement. Ce niveau plancher doit être atteint dans chacun des programmes structurants comme la politique de cohésion, la PAC, les investissements prévus sous le mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE) ou encore les programmes de recherche et d'innovation. Tous les secteurs doivent bénéficier d'au moins 50% de fonds dédiés à l'action climatique et environnementale pour engager des transformations profondes.

L'action climatique doit améliorer la performance énergétique et climatique en Europe en réduisant les émissions et la consommation énergétique des Européens, mais aussi en finançant l'adaptation, en particulier à travers la restauration, la préservation et la résilience des écosystèmes. Le budget européen devrait notamment contribuer à accélérer la rénovation des bâtiments afin de faire sortir des millions d'Européens de la précarité énergétique, développer les énergies renouvelables dans les territoires, favoriser la planification et le développement d'infrastructures de mobilité douce, soutenir l'innovation dans l'industrie pour réduire drastiquement ses émissions et promouvoir les pratiques agricoles écologiques en Europe. Une attention toute particulière devra être donnée aux régions en décrochage économique et social afin d'enclencher une transition écologique socialement juste, créatrice d'activités économiques et d'emplois pour ces territoires. Dans ce cadre, les enjeux de reconversions professionnelles ne doivent pas être oubliés.

Les potentiels socio-économiques de la transition écologique sont majeurs : rien que les objectifs climatiques et énergétiques européens pour 2030 pourraient créer 900 000 emplois et augmenter le PIB européen d'environ 1%[6]. Le futur budget européen, grâce à l'action climatique, doit être un levier de cette transformation industrielle et économique.

Sur la méthode, les projets bénéficiant de la labellisation « action climatique » doivent être passés au crible d'un ***« climate action tracker »***. Ce « tracker » s'assurera que l'argent public labellisé « action climatique » soit réellement dirigé vers la réduction des émissions et l'adaptation, tout en préservant l'environnement et la biodiversité. Il mesurera également les résultats et les impacts de l'utilisation des fonds européens.

[4] Conclusions du Conseil ECOFIN du 21 mars 2017 : http://www.consilium.europa.eu/register/en/content/out/?&typ=ENTRY&i=ADV&DOC_ID=ST-7495-2017-INIT

[5] Special report No 31/2016: Spending at least one euro in every five from the EU budget on climate action: ambitious work underway, but at serious risk of falling short, Cour des comptes européenne, 2016

[6] Communiqué de presse «Une énergie propre pour tous les Européens - libérer le potentiel de croissance de l'Europe », Commission Européenne, 2016

3. SYNERGIES ENTRE BUDGET EUROPEEN ET AMBITION CLIMATIQUE ET ECOLOGIQUE

Le budget 2021-2027 doit être un levier pour renforcer et relever les engagements climatiques de l'Union européenne et de ses Etats-membres. Créer des synergies entre le budget européen et les plans nationaux énergie-climat (NECP) pour 2030 ainsi que les stratégies nationales de long-terme pour 2050 pourrait être un puissant catalyseur de la transition écologique.

Le règlement sur la gouvernance de l'Union de l'énergie et du climat prévoit que les Etats établissent des plans nationaux énergie-climat pour 2030 et pour 2050 afin de contribuer aux objectifs européens. Dans ce cadre, le Réseau Action Climat estime que **conditionner l'obtention des fonds européens aux plans nationaux** pourrait, à la fois, garantir aux Etats et aux régions des co-financements nécessaires à la planification de la transition écologique, et aligner les objectifs nationaux sur les objectifs européens en matière de climat et d'énergie. Cela permettrait de s'assurer que la contribution des Etats-membres et des régions est suffisante pour atteindre collectivement les objectifs européens et ainsi éviter tout écart d'ambition entre les objectifs européens et les plans des Etats-membres en début de période 2020-2030 comme à mi-parcours. Le calendrier de validation des plans nationaux énergie-climat ainsi que de la négociation des programmes opérationnels déterminant les enveloppes nationales et régionales coïncident, ce qui pourrait accroître les synergies entre les deux instruments (voir Annexe 1).

Le Réseau Action Climat propose également la création d'une **réserve de performance climatique et énergétique basée sur les fonds non alloués**. Elle récompenserait les Etats s'engageant sur des objectifs climatiques et énergétiques plus ambitieux que les objectifs européens, respectant ainsi la nécessaire et régulière relève de l'ambition climatique inscrite dans l'accord de Paris. Cette réserve de performance pourrait accroître le co-financement européen, et donc les enveloppes, pour des projets qui contribuent à la mise en œuvre de l'accord de Paris ou à la transition énergétique. Il s'agira alors d'un outil pour encourager les Etats membres à réviser à la hausse leurs mesures pour atteindre les objectifs européens et rehausser leur ambition.

En liant les plans énergie-climat nationaux au budget européen, ils pourront devenir de véritables plans pluriannuels d'investissements dans la transition.

CONTACT :

Neil MAKAROFF, Responsable Europe au Réseau Action Climat,
neil.makaroff@reseauactionclimat.org, +33 6 83 26 43 32

Le Réseau Action Climat fédère les associations impliquées dans la lutte contre les changements climatiques
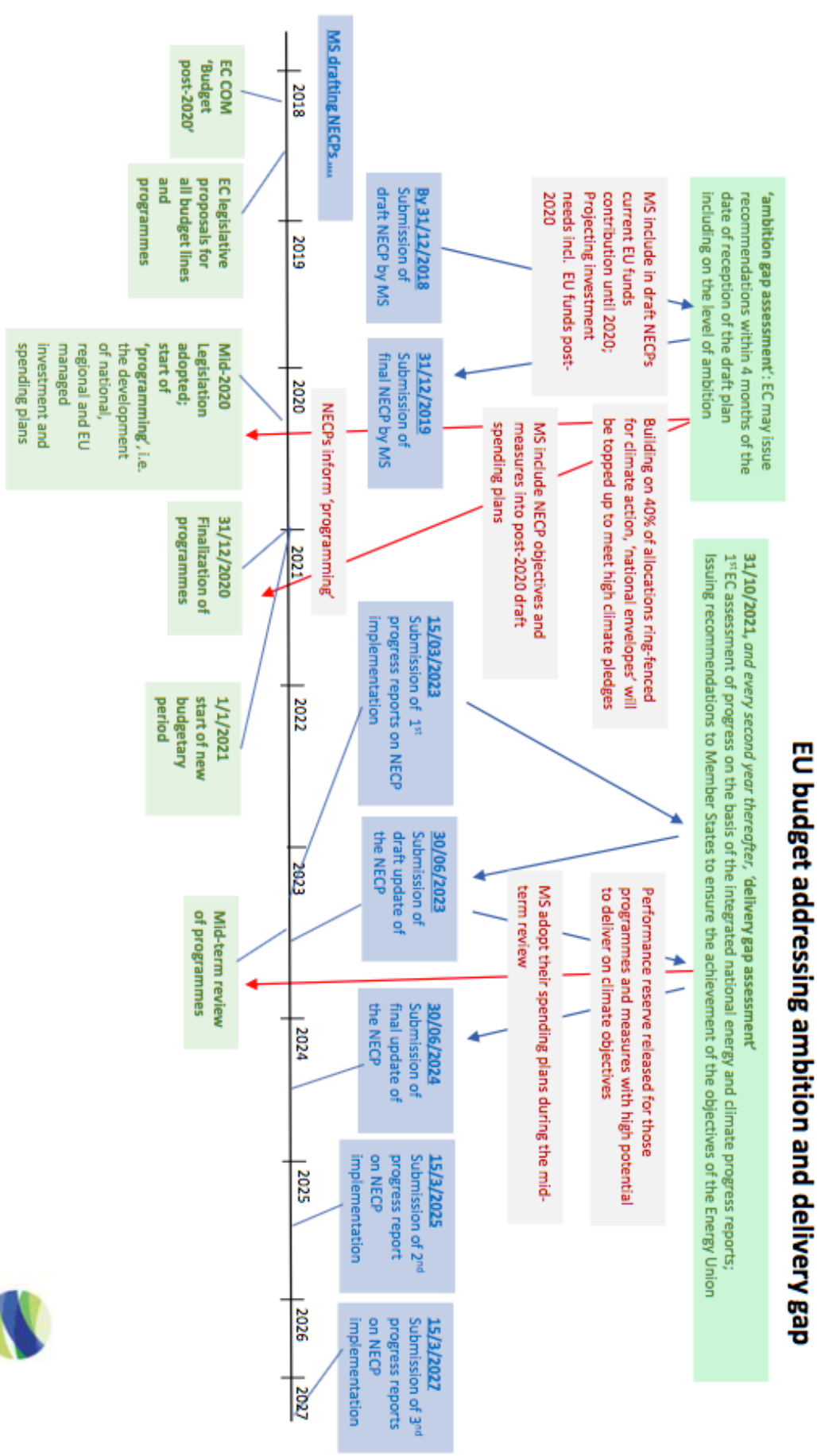
Annexe 1 : Lien entre plans nationaux énergie-climat et budget européen